

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY
DU MASTER DROIT *ECONOMIE GESTION*
MENTION *INTELLIGENCE ECONOMIQUE, INNOVATION ET TERRITOIRE*
PARCOURS *INGENIERIE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL*,
PARCOURS *INGENIERIE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - ESPAGNE***

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Droit, Economie, Gestion***

Mention : ***Intelligence économique, innovation et territoire***

Parcours : ***Ingénierie du développement territorial (IDET)***

Parcours : ***Ingénierie du développement territorial - Espagne***

Année d'étude : **2^{ème} année de Master**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
GASCHET	Frédéric	MCF	Analyse spatiale / Logement
GAUSSIER	Nathalie	MCF	Finances locales / Environnement
LALANNE	Aurélie	MCF	Ressources territoriales
PEYREFITTE	Marilyne	MCF	Action économique / Europe / Evaluation
POUYANNE	Guillaume	MCF	Mobilité / Atelier de terrain
ZERGUINI	Seghir	MCF	Analyse des transports

Article 2 : Madame GAUSSIER Nathalie est nommé/e en qualité de président/e du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2023-2024

Fait à Bordeaux, le :

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science
Politique Economie Gestion*

